

## **POLITIQUE CONCERNANT LES CHERCHEURS INVITÉS**

### **Préambule**

Un chercheur invité peut être un chercheur, un professeur, un boursier postdoctoral ou un étudiant aux cycles supérieurs. L'Université Laurentienne considère que les chercheurs invités constituent un segment important de la communauté universitaire qui peut apporter une contribution notable aux activités de recherche. C'est pourquoi elle offre des possibilités et des installations à des professeurs et chercheurs qualifiés qui ont un poste dans un autre établissement (université, entreprise ou organisme gouvernemental).

### **Responsabilités des deux parties**

L'Université doit offrir un statut officiel aux chercheurs invités afin que leur expérience soit pleinement reconnue et mettre à leur disposition les services dont ils ont besoin. Elle doit aussi veiller à ce qu'ils soient connus de la communauté universitaire et qu'il soit possible de communiquer avec eux ou leur famille en cas d'urgence.

En retour, l'Université s'attend que les chercheurs invités se conforment à ses politiques et règlements, et fassent état de leur affiliation avec elle dans leurs publications et leur participation à des rencontres savantes. Ils doivent aussi observer les politiques, comme celles portant sur l'intégrité en recherche, les conflits d'intérêts, la propriété intellectuelle, l'éthique en recherche, la biosécurité, les soins aux animaux, le harcèlement et la discrimination, de même que l'entente avec les trois Conseils signée par l'Université Laurentienne. Les chercheurs invités venant de l'étranger ont la responsabilité d'obtenir les visas, permis de travail et autres documents officiels nécessaires pour venir travailler au Canada et accomplir des activités savantes.

### **Définitions et conditions de nomination**

Un chercheur invité est une personne qui répond aux critères suivants :

- la nomination est temporaire et peut être appuyée par une bourse de recherche ou toute forme de financement externe;
- la nomination est aux fins de recherche;
- la nomination est considérée comme une amélioration de la collaboration entre deux établissements ou une possibilité ou un avancement de carrière;
- le chercheur invité effectue de la recherche en collaboration avec un membre du corps professoral de l'Université Laurentienne;
- le chercheur invité a la liberté de publier, comme c'est d'ailleurs escompté, les résultats de ses recherches pendant la durée de la nomination ou les années subséquentes, en faisant mention de l'Université Laurentienne.

Préparé par : L. Vasseur, vice-rectrice associée à la recherche  
Date : 26 mars 2006  
Révisé par : D. Archambault, directeur, Bureau des services de recherche  
R. Wang, vice-recteur à la recherche  
Date : 6 octobre 2017

## Nomination

Selon les tâches principales du chercheur invité (enseignement ou recherche), le vice-recteur ou la vice-rectrice aux études ou le vice-recteur ou la vice-rectrice à la recherche, effectue la nomination après avoir étudié la recommandation d'un membre du corps professoral de l'Université Laurentienne. La recommandation doit comporter :

- un formulaire de demande dûment rempli contenant des renseignements sur l'activité, la durée de la nomination, le soutien financier, la description de l'appui accordé (accès à des laboratoires, bureau, téléphone, télécopieur, etc.) et les coordonnées personnelles locales;
- le curriculum vitae du chercheur invité en français ou en anglais;
- une lettre de recommandation d'un membre du corps professoral.

La demande doit être signée par le membre du corps professoral qui déclare ainsi approuver l'appui mentionné, et le directeur ou la directrice du département ou de l'école et la doyenne ou le doyen. La recommandation devrait être envoyée au vice-recteur ou à la vice-rectrice aux études ou au vice-recteur ou à la vice-rectrice à la recherche au moins **un mois** avant la date prévue de la nomination. La lettre de nomination subséquente indiquera la durée de la nomination, le montant et la nature de la rémunération et des services ou avantages sociaux accordés.

Après l'envoi de la lettre de nomination, le chercheur invité recevra à son arrivée un numéro Datatel et des exemplaires des politiques de l'Université (y compris celles relatives aux droits et responsabilités des boursiers postdoctoraux, comme cela est expliqué dans cette politique). Une adresse électronique lui sera attribuée ainsi qu'une carte d'identité.

## Services

Les chercheurs invités peuvent avoir accès aux divers services et installations de l'Université, notamment bibliothèque, services de recherche, services informatiques ainsi qu'aux installations sportives et au stationnement aux taux offerts au corps professoral. La lettre de nomination inclura les détails des services. Il est aussi possible de souscrire une assurance maladie aux taux applicables en fonction de la citoyenneté et du financement.

## Soutien financier

Il est entendu que les chercheurs invités peuvent recevoir du soutien financier sous forme de subventions au corps professoral de l'Université ou provenant d'organismes externes. L'Université Laurentienne n'est aucunement tenue d'offrir un salaire, des honoraires, des allocations, des avantages sociaux ou d'autres contributions financières pour financer la visite des chercheurs invités. Lorsque les chercheurs invités reçoivent directement du soutien financier d'un organisme externe, les restrictions et directives de cet organisme s'appliquent. Le taux de rémunération des chercheurs invités payés pour des activités d'enseignement devrait concorder

Préparé par : L. Vasseur, vice-rectrice associée à la recherche  
Date : 26 mars 2006  
Révisé par : D. Archambault, directeur, Bureau des services de recherche  
R. Wang, vice-recteur à la recherche  
Date : 6 octobre 2017

## FORMULAIRE DE DEMANDE DU STATUT DE CHERCHEUR INVITÉ

NOM	UNITÉ	SUPERVISEUR		
TITRE DU PROJET		DURÉE		
SOUTIEN FINANCIER (SALAIRE)	\$	NUMÉRO(S) DE BUDGET		
DATE DE DÉBUT (APPROXIMATIVE)	DATE DE FIN			
COORDONNÉES DE LA PERSONNE À APPELER EN CAS D'URGENCE				
Nom :				
Numéro de téléphone :				
Courriel :				
SERVICES	OUI	NON		
Bibliothèque				
Services de recherche				
Services informatiques				
Installations sportives				
Stationnement				
ACCÈS AUX INSTALLATIONS	OUI	NON		
Animalerie				
Serre				
Autre (précisez)				
FORMATION		APPROBATION DU COMITÉ		
	OUI	NON	OUI	NON
Soins aux animaux				
Protection contre les biorisques				

Préparé par : L. Vasseur, vice-rectrice associée à la recherche  
 Date : 26 mars 2006  
 Révisé par : D. Archambault, directeur, Bureau des services de recherche  
 R. Wang, vice-recteur à la recherche  
 Date : 6 octobre 2017

SIMDUT				
Autre (précisez)				
SIGNATURES			DATE	
Superviseur				
Directeur ou directrice du département ou de l'école				
Doyen ou doyenne				
Vice-recteur ou vice-rectrice à la recherche				
Services financiers				
Commentaires relatifs aux avantages sociaux, etc.				

Préparé par : L. Vasseur, vice-rectrice associée à la recherche  
 Date : 26 mars 2006  
 Révisé par : D. Archambault, directeur, Bureau des services de recherche  
 R. Wang, vice-recteur à la recherche  
 Date : 6 octobre 2017